



*Proche,
Efficace,
Solidaire ...*

SYNDICAT cgt

du Conseil départemental 87

11, rue François Chénieux

87000 LIMOGES

Tél : 05 44 00 11 95 - Port : 06 18 08 13 93

Courriel : cgt@haute-vienne.fr - Blog : cgt-cd87.fr

A Limoges, le 27 décembre 2023

A Monsieur Jean Claude Leblois., Président du conseil départemental de la Haute-Vienne.

Objet : Revalorisation des taux maximum de remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas.

Monsieur le Président,

Un arrêté du 20 septembre 2023 publié au JO du 21 septembre 2023 modifie le décret n° 2006-781 relatif aux frais de remboursement de mission : frais de repas et forfait de remboursement d'hébergement.

A compter du 22 septembre, les nouveaux tarifs pour les frais de repas devaient passer de 17,50 € à 20 €, ce qui n'est toujours pas le cas au Conseil Départemental.

La CGT souhaite que ce texte soit appliqué avec effet rétroactif. Ce n'est pas aux agents de supporter financièrement l'augmentation du coût de la vie dans le cadre de leurs missions.

Dans l'attente d'une action de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général de la CGT

Philippe LAVERGNE